



**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 10 MARS 2014 à 20 H 00**

Page 1 /9

**Présents :**

Mr GUIONNET - Maire

Mrs DALY – GODOY - DESBLACHES - ALBERT – REMMERIE - Maire-Adjoints

Mr CHEVILLARD - Mme BERTAULT – Mr FERDOEL – Mmes DEPAIX - AGEN –DUPLESSIS –Mr VINCENT –

Mme HENRY – Conseillers

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR**

Mme BIDAULT à Mr VINCENT

**ETAIT ABSENTE**

Mme HALLOIN

**Secrétaire de séance :** Mlle Elodie Duplessis

**Remarques apportées au compte-rendu du dernier conseil :**

Monsieur Godoy demande de compléter le compte rendu concernant la mise à disposition de locaux à la CC-CVL par « tout en permettant de maintenir l'association « Le Théâtre de la Jeune Plume » dans son local actuel».

Monsieur Remmerie demande de compléter le compte rendu concernant l'approbation des contrats JVS par la nécessité de réaliser l'évaluation de ce fournisseur, conformément à ce qui est prévu par la démarche qualité.

**Ajouts à l'ordre du jour :**

- Acquisition de l'immeuble sis 42 rue Marcel Vignaud

**Décisions prises depuis le dernier conseil :**

- 2014.01.27/07 : mise à disposition du logement 2 bis rue des Roches à titre gratuit, suite à la situation précaire d'une famille, dans l'attente d'un logement disponible auprès de Val Touraine Habitat
- 2014.02.17/08 : Fourniture et pose d'une clôture entre SPORT 2000 et la salle de sport pour un montant de 2.869,28 € HT
- 2014.03.04/09 : Bail commercial – 1 rue des Roches à Avoine avec La Poste, pour un montant loyer annuel de 7.000,00 € TTC
- 2014.03.05/10 : Contrat de maintenance des installations de chauffage central et de climatisation des bâtiments communaux – Entreprise HERVE THERMIQUE pour un montant de 9.972,00 € HT

**Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :**

- **Compte administratif 2013 – Budget Principal :**

Sous la présidence de Monsieur le Maire-Adjoint, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2013 :

En section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnent	8.685.411,91 €
- Dépenses de fonctionnement	6.988.769,96 €
- un résultat de l'exercice 2013 de :	1.696.641,95 €
- des résultats antérieurs reportés de :	957.282,39 €
- un excédent cumulé de :	2.653.924,34 €

En section d'investissement :

- Recettes d'investissement	2.680.164,87 €
- Dépenses d'investissement	3.272.702,20 €
- Déficit d'investissement	592.537,33 €
- Excédent antérieur reporté	474.836,51 €
- un Déficit 2013 de :	117.700,82 €
- des crédits reportés de :	1.305.400,00 €
- un résultat cumulé de :	1.423.100,82 €

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote.

Le Conseil municipal décide d'affecter au budget unique 2013, le résultat comme suit :

- solde d'exécution d'investissement – <b>D001</b>	<b>117.700,82 €</b>
- crédits reportés – dépenses	1.305.400,00 €
- <b>R 1068</b>	<b>1.423.100,82 €</b>
- excédent de fonctionnement reporté – <b>R002</b>	1.230.823,52 €

Accord à l'unanimité

- **Compte de gestion 2013 – budget principal :**

Adoption à l'unanimité du compte de gestion 2013.

- **Compte de gestion 2013 – Budget annexe La chênaie**

Adoption à l'unanimité du compte de gestion 2013, qui clôture ce budget annexe.

- **Vote des taux 2014**

Monsieur Guionnet fait part au Conseil, de la prise en compte de la fusion des trois communautés de communes et notamment des transferts de compétence dont l'enlèvement des ordures ménagères, dans le nouveau régime à fiscalité propre. L'objectif est que cette fusion se fasse avec une neutralité fiscale pour les contribuables, ce qui implique la baisse de la fiscalité communale pour les contribuables.

Ainsi, la taxe d'habitation qui était de 4,66 % va passer à 0,100 %, ce qui impacte dans les mêmes proportions la taxe foncière sur le non bâti qui passe de 27,03% à 0,580%.

La taxe foncière sur le bâti va donc passer de 20,75% à 18,97%.

Monsieur Remmerie attire l'attention sur ce qu'impose l'Etat au niveau de la détermination des taux. Existe-il une fourchette d'écart entre les taux, peut-on les diminuer de façon considérable ?

Monsieur Guionnet informe le Conseil que les taux proposés ont été soumis et validés par les services fiscaux.

Les taux communaux pour l'année 2013, étaient les suivants :

- taxe d'habitation 4,66 %
- taxe foncier bâti 20,75 %
- taxe foncier non bâti 27,03 %

Il est proposé, pour l'année 2014, les taux suivants :

- taxe d'habitation 0,100 %
- taxe foncier bâti 18,97 %
- taxe foncier non bâti 0,580 %

Accord.

- **Budget primitif 2014 – Commune**

Monsieur Guionnet propose au Conseil le budget primitif suivant :

*Fonctionnement :*

Recettes	8.971.555,52 €
Dépenses	8.971.555,52 €

Monsieur Chevillard estime qu'il aurait été préférable de débattre des subventions avant d'allouer la somme globale au budget.

Monsieur Guionnet rappelle qu'il n'est possible d'allouer les subventions qu'après avoir voté le budget.

*Investissement :*

Recettes	3.718.898,34 €
Dépenses	3.718.898,34 €

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 1.

- **Subvention USEAB – 2014-2015**

Monsieur Albert propose au Conseil de verser à l'U.S.E.A.B, une subvention pour la saison 2014/2015 selon le tableau suivant :

Sections	Subvention de Fonctionnement	Actions spécifiques	Subvention Exceptionnelle	TOTAL
Athlétisme	6.000,00 €			6.000,00 €
Basket-ball	17.000,00 €	800,00 €		17.800,00 €
Cyclotourisme	120,00 €			120,00 €
Golf	300,00 €			300,00 €
Gym volontaire		1.000,00 €		1.000,00 €
Handball	10.000,00 €			10.000,00 €
Judo	5.000,00 €	2.000€		7.000,00 €
Karaté	500,00 €			500,00 €
Sport adapté	3.000,00 €	800,00 €		3.800,00 €
Tennis	19.500,00 €	500,00 €	3.000€	23.000,00 €
Tennis de table	20.000,00 €		9.600€	29.600,00 €
Tir	1.000,00 €			1.000,00 €
Volley-ball	400,00 €			400,00 €
Conseil d'administration	10.000,00 €	31.000,00 €		41.000,00 €
Total	93.820,00 €	35.100,00 €	12.600,00 €	141.520,00 €

L'USEAB compte environ 1.600 licenciés.

Monsieur Guionnet rappelle que l'USEAB doit verser la somme de 24.000 € au titre du remboursement de l'avance.

Accord

- **Subvention AOCC – 2014-2015**

Monsieur Albert propose au Conseil de verser à l'A.O.C.C., une subvention pour la saison 2014/2015 d'un montant de 300.000 €. L'AOCC compte plus de 400 licenciés.

Monsieur Chevillard estime qu'au regard du nombre de licencié par rapport à l'USEAB, le montant de cette subvention est très élevé, et qu'il vote contre, dans la mesure où il avait été convenu que les subventions pour le club n'excéderaient pas 200.000 €.

Pour : 13      Contre : 1      Abstention : 1

- **Subvention ABG – 2014-2015**

Monsieur Albert propose au Conseil de verser à l'ABG., une subvention pour la saison 2014/2015 d'un montant de 155.000 €. L'ABG compte plus de 300 licenciés.

Accord

- **Subvention Club Echecs – 2014-2015**

Monsieur Albert propose au Conseil de verser une subvention de 38.500,00 €, au Club d'Echecs d'AVOINE – au titre de l'année 2014-2015 :

Fonctionnement :	17.680,00 €
Actions spécifiques :	5.820,00 €
Subvention exceptionnelle :	15.000,00 €

Accord.

- **Subvention associations sportives**

Monsieur Albert propose au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2014 :

Association	Subvention de fonctionnement	Actions spécifiques	Subvention exceptionnelle	TOTAL
Société de pêche	1.800,00 €	700,00 €		2.500,00 €
Société de chasse	1.900,00 €			1.900,00 €
Centre équestre Isoré	12.000,00 €		8.500 €	20.500,00 €
CCE 37		3.500 €		3.500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15.700€</b>	<b>4.200 €</b>	<b>8.500 €</b>	<b>28.400 €</b>

Monsieur Albert précise au Conseil que la subvention exceptionnelle pour le Centre équestre est destinée à l'acquisition par le club d'un tracteur et de souffleurs.

Accord

- **Subventions associations diverses 2014 :**

Monsieur Guionnet propose au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2014 :

Associations	Sommes
Harmonie municipale de Huismes	500,00 €
Société de Protection des Animaux	100,00 €
Prévention routière	100,00 €
Image Club du Véron	1.500,00 €
AFM Téléthon	750,00 €
Afrique du Nord (AFN)	700,00 €
Club Le Temps de Vivre	1.220,00 €
Vaincre la mucoviscidose (AFLM)	300,00 €
Association des Parents d'Elève (APE)	800,00 €
USEP Ecole Joliot Curie	300,00 €
Ecole Primaire Joliot Curie	1.520,00 €
Ecole Maternelle Henri Matisse	1.100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8.140,00 €</b>

Accord

- **Subvention exceptionnelle ABG 2013-2014**

Monsieur Albert soumet au Conseil la demande de subvention exceptionnelle de l'association ABG, dans le cadre du match international France - Roumanie - Belgique et propose d'allouer la somme de 4.000,00 €.

Accord.

- **Subvention exceptionnelle USEAB – Tennis de table 2013-2014**

Monsieur Albert soumet au Conseil la demande de subvention exceptionnelle de la section Tennis de table de l'USEAB, dans le cadre d'un stage international organisé en Chine et en Roumanie et propose d'allouer la somme de 4.000,00 €

Accord

- **Attribution de compensation**

Monsieur Guionnet informe le Conseil sur l'attribution de compensation provisoire 2014. Celle-ci était de 2.391.914 € en 2013, elle est complétée par le transfert de compétence « Voirie – peupliers » pour un montant de 24.221 € soit un nouveau montant de 2.416.135 €. Une délibération sera votée en fin d'année sur le montant définitif de cette attribution de compensation.

Le Conseil prend acte de cette information.

- **Modification du règlement de la Chênaie**

Monsieur Guionnet informe le Conseil qu'il a été demandé la modification du règlement du lotissement de la Chênaie. Toutefois, n'ayant pas eu l'unanimité des propriétaires sur ce projet de modification, le Conseil diffère la délibération.

- **Acquisition de bien M. LE BASNIER**

Monsieur Guionnet rappelle que lors du dernier Conseil, il a été délibéré sur le projet d'acquisition d'un bien appartenant à Monsieur LE BASNIER Yoann, sis 42 rue Marcel Vignaud, pour un montant de 100.000,00 €.

Suite à une incompréhension sur ce montant et conformément à l'estimation des domaines, ce montant est porté à la somme de 108.000,00 €.

Accord

- **RD 749 Aménagement d'un carrefour à feux**

Monsieur Desblaches soumet au Conseil l'avenant 1 de l'entreprise CITEOS relatif aux travaux de la RD 749 Aménagement d'un carrefour à feux sur la Commune d'Avoine.

Cet avenant a pour objet la suppression de panneaux fixés sur support feux pour une moins-value de 2 114,00 € H.T

Accord

- **Fourniture de signalétique extérieure**

Monsieur Desblaches informe le Conseil que le 7 mars 2014, la Commission d'appel d'offres a décidé d'accepter les avenants suivants :

- l'avenant 1 de l'entreprise SES Nouvelle relatif à la fourniture et pose de matériels de signalisation directionnelle, de signalisation d'information locale, de signalisation de police et de plaques de rue à Avoine, pour une plus-value de 23 519,47 € H.T.

- l'avenant 1 de l'entreprise MCK relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte de la signalétique et de la signalisation globales sur la Commune d'Avoine, pour une plus-value de 2 325,50 € H.T.

Accord pour ces deux avenants.

- **Convention CPIE 2014**

Monsieur Desblaches soumet au Conseil la convention, pour l'année 2014, émanant du C.P.I.E. (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement).

Cette convention a pour but la mise en œuvre d'une régie rurale, par une équipe d'agents de l'environnement, qui interviennent dans le cadre de la réhabilitation des espaces naturels et de gestion des paysages ruraux.

La participation de la Commune, au titre de la présente convention, s'élève à la somme de 12.730,00 euros NTT.

Accord

- **Prime de travaux insalubres 2013**

Monsieur Guionnet soumet au Conseil la prime de travaux insalubres, relative à l'année 2013, pour les agents du service technique.

Accord

- **Régime indemnitaire police municipale**

Monsieur Guionnet soumet au Conseil la modification du régime indemnitaire et notamment l'indemnité spéciale mensuelle des agents de Police Municipale.

Suite à un nouveau recrutement, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014, il convient d'intégrer au cadre d'emploi des agents de Police Municipale, cette indemnité qui est égale au maximum à 20 % du traitement brut mensuel, soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence).

Accord.

- **Heures supplémentaires et complémentaires**

Monsieur Guionnet soumet au Conseil les modalités de réalisation des heures supplémentaires ou complémentaires, pour les agents titulaires et non titulaires, à temps complets, partiels et non complets.

Accord

- **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes, pour trois postes :

Ancien grade	Nouveau grade
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe

Accord

- **Culture**

Monsieur DALY présente les différents dossiers relatifs à la culture :

- **Festival Avoine Zone Blues**

- Contrat de cession TRIO CHRISTOPHE LARDEAU, les 4, 5 et 6/07/14 pour un montant de 3.550,00 € TTC
- Contrat de cession STEPHANE CLAIRE, le 3, 4, 5 et 6/7/14 pour un montant de 2.450,00 € TTC
- Tarif produit packagé événementiel de 2 jours/1 nuit avec l'office de Tourisme, pour un montant de 20 € la place.
- Propositions partenariat encarts publicitaires pour un montant de 120 €
- Contrat de prestation technique avec François Barrière pour un montant de 4.800,00 € TTC

Approbation de ces dossiers à l'unanimité

- **Podium de l'été**

- Contrat de cession NATASHA ST PIER pour un montant de 20.000,00 € HT.  
Pour 14            Contre : 0            Abstention : 1

- **Fête de l'environnement**

Monsieur Remmerie soumet au Conseil les contrats suivants :

- Contrat de cession MUSICOLO le 1<sup>er</sup> juin 2014 pour un montant de 447,00 € TTC
- Contrat du CPIE Touraine Val de Loire, le 1<sup>er</sup> juin 2014 pour un montant de 1.000,00 € TTC

- **Divers**

Le Conseil Municipal approuve les contrats suivants :

- Comice du monde rural : cotisation 2014 pour un montant de 0.10 euros par habitant
- ANPCEN : cotisation 2014 pour un montant de 100 euros
- SIEIL : redevance d'occupation du domaine public 2014.
- JVS – approbation des contrats suivants :
  - Contrat de mise à niveau des logiciels maintenance cimetière pour la somme de 281,99 €
  - Avenant au contrat de maintenance des logiciels pour la somme de 369,86 €
  - Contrat de maintenance des logiciels pour la somme de 1.402,47 €
  - Contrat de maintenance du matériel pour la somme de 4.580,61 €

Une nouvelle consultation est en cours d'étude pour l'ensemble des logiciels de la collectivité.

- TFC – Revalorisation du contrat d'entretien téléphonique pour la somme de 642,06 €.



- **Questions diverses**

Monsieur Desblaches informe le Conseil sur le projet de mise en place de compteur communiquant gaz par GRDF.

Monsieur Chevillard demande s'il y a eu des réactions de la part d'EDF ou de l'ASN suite au compte rendu du dernier conseil relatif au périmètre des deux kilomètres.

Monsieur Guionnet informe le Conseil qu'il n'y a eu aucune nouvelle information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance,  
Elodie **DUPLESSIS**



Le Maire,  
Patrick **GUIONNET**

